

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Deliberation N°2023-43

Objet : Contractualisation d'un emprunt Flexilis et délégation de signature au Directeur Général. Rapporteur: M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs:

Vu la délibération n° 2023-33 du 22 septembre 2023 précisant la délégation accordée au Directeur Général de l'établissement permettant de passer des contrats d'emprunts destinées au financement des investissements.

Considérant qu'ayant proposé un produit financier permettant une phase de mobilisation de 1 500 000€ reconstituables sur une durée de 24 mois et une phase de consolidation au minimum de 1 000 000€, la Caisse d'Epargne demande une précision et un complément sur la passation de ce type d'emprunt spécifique :

- une délégation spécifique accordée au Directeur Général pour signer le contrat de prêt dont
- les caractéristiques figurent sur la proposition jointe,
- Puis d'indiquer les immobilisations prévues sur l'exercice 2023 et estimé en 2024 et 2025 finançable par ce prêt,

Considérant que ce prêt mobilisable et consolidable sur 3 exercices budgétaires a pour objet de financer les investissements de maintien et de renouvellement des immobilisations existantes. Qu'en rappel les investissements de maintien et de renouvellement ne passant pas par un PPI seront confirmés respectivement au moment du vote BP 2024 et 2025,

Considérant qu'il est précisé que le Directeur rendra compte chaque séance du Conseil d'administration, l'ensemble des décisions prises en application de ces délégations,

Le Conseil d'Administration. Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise la contractualisation d'un emprunt Flexilis auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon avec les caractéristiques suivantes :
 - Montant:1500 000 €
 - Objet: Investissements 2023/2024
 - Durée totale : 15 ans + phase de mobilisation
 - Phase de mobilisation :

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

- o Durée: 24 mois
- o Taux d'intérêt : Euribor 1 M + 0,89 % (l'index E1M est flooré à zéro)
- o Périodicité de calcul des intérêts : mensuelle
- o Règlement des intérêts trimestriellement
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Remboursement : possible à tout moment sans indemnité
- o Consolidation à tout moment selon les conditions indiquée dans la phase de consolidation
- o Commission d'engagement : 2 250 € flat
- o Commission de non-utilisation 0.10 %

RECU EN PREFECTURE

- Phase de consolidation
 - Montant minimum: 1000 000€
 - Durée: 10 ans ou 15 ans
 - Taux fixe: cotation taux de swap taux fixe contre euribor 6 mois + marge euribor contractuelle
 - Taux révisable : index euribor, 3 mois (flooré à zéro)
 - Marge sur index:
 - Consolidation sur une durée de 10 ans : 1,42 %
 - Consolidation sur une durée de 15 ans : 1,57 %
 - Amortissement du capital : progressif ou constant
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - o Base de calcul des intérêts : taux fixe 30/360 autres index : exact/360
 - o Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle sur TF et indemnités de 3 % sur index révisables.
- Délègue au Directeur Général la signature du contrat d'emprunt,
- Confirme auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon les immobilisations prévues pour le prêt Flexilis :
 - o Opérations pluriannuelles votées : 817 298 € (délibérations n°2023-18 et n°2023-31):
 - PPI n° 157 Chemin de vestiges plan quinquennal:
 - 2023 Crédits de Paiement 120 598 €.
 - 2024 Crédits de Paiement 66 700 €.
 - PPI nº 177 requalifications des espaces de ventes :
 - 2023 Crédit de paiement 110 000 €.
 - 2024 Crédit de paiement 210 000€.
 - PPI nº 178 remise à neuf sanitaires :
 - 2023 Crédit de paiement 130 000 €.
 - 2024 Crédit de paiement 123 000€.
 - 2025 Crédit de paiement 57 000 €,
 - Budget annuel prévisionnel d'investissement pour un montant de 813 600 € :
 - BP 2023 Voté:
 - Entrées parking 145 000 €...
 - Serveur-ordinateur 145 000 €,
 - Nouvel outil finances 122 000 €,
 - Matériel agricole 65 600 €.
 - BP 2024 prévisionnel:
 - Aménagement villa Callet 150 000 €,
 - Matériel nettoyage externe 58 000 €,
 - Aménagement poubelles 128 000 €

DECISION: ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Étaient présents :

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Cartailler, M. Sauzet, M. Loiseau, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Paoletti donné pouvoir à M. Mercier, M. Favaron a donné procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 19 décembre 2023

Le Président

M. Patrick Malavieille

La Bégude 400 route du Pont du Gard 30210 Vers Pont du Gard

Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50 www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844